

Annexe 3
**Campagne d'avancement et de promotion des corps communs au titre de
l'année 2026**

Psychologues du ministère de la justice

Tableau d'avancement au grade de psychologue hors classe	
Textes de références	Article 16 du décret n°96-158 du 29 février 1996 portant statut particulier du corps des psychologues du ministère de la justice.
Rappel des conditions statutaires	Peuvent être inscrits sur le tableau d'avancement les fonctionnaires justifiant de deux ans d'ancienneté dans le 6^e échelon au grade de psychologue du ministère de la justice classe normale. Les conditions sont appréciées au 31 décembre de l'année au titre duquel le tableau d'avancement est établi, soit pour cet exercice le 31 décembre 2026.
Points de vigilance	Il faut être fonctionnaire titulaire au moment de l'établissement du tableau d'avancement.
Nombre d'agents promus au titre de 2025	10
Calendrier	Date limite de retour des mémoires aux bureaux RH des directions : 16 octobre 2025 Date prévisionnelle de la commission d'arbitrage : 24 novembre 2025 Date prévisionnelle de publication des résultats : 4 décembre 2025